



DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Année 2025-2026

ACCUEILS MATIN / SOIR / RESTAURATION
Ecoles élémentaires
Bois des Chères, Mallinjoud et Champully

Nom de la Famille : _____

Dossier à retourner au service Éducation :

soit au 70 avenue Jean Jaurès, 1er étage aux heures d'ouverture

soit par mail à service.periscolaire@larochesurforon.fr

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

☐ Attestation d'assurance scolaire 2025/2026 de l'enfant ; à ramener au plus tard à la rentrée de septembre 2025

☐ Justificatif CAF de janvier 2025 ou avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer fiscal.

Pour les frontaliers :

Attestation de salaires de l'année 2024 mentionnant le montant des allocations familiales et/ou pension alimentaire.

A NOTER : SANS L'OBTENTION DES JUSTIFICATIFS, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ.

☐ Copie de la pièce d'identité des parents.

☐ En cas de divorce, de séparation, de placement des enfants

Copie des pages du jugement faisant apparaître les informations relatives : à la garde de l'enfant, le montant de la pension alimentaire, etc...

**VALIDATION DE L'INSCRIPTION SOUS RÉSERVE QUE LE PRÉSENT DOSSIER
SOIT COMPLET et SIGNÉ**

Hormis l'attestation d'assurance scolaire

TRAITEMENT DES DONNÉES En vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toutes les données collectées sur les formulaires ne seront utilisées que pour les missions du Service Public Education, Jeunesse et Sports de la Commune de La Roche-sur-Foron. Sauf obligation légale, la Commune n'utilisera pas ces données à d'autres fins, ni ne transmettra ces données à un tiers sans le consentement des propriétaires. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé tenu par le Service Education Jeunesse et Sport de la Commune de La Roche sur Foron partagé avec le service public de la Petite Enfance du Centre Communal d'Actions Sociales de La Roche-sur-Foron. Elles sont destinées à la gestion administrative des enfants inscrits aux différents services précités avec la possibilité d'un envoi de mailings de campagne. La base légale du traitement est une mission d'intérêt public portée par la Commune de La Roche sur Foron. Les données collectées sont conservées pendant 20 ans. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données peuvent être modifiés en contactant le Service Education Jeunesse et Sport à l'adresse suivante service.scolaire@larochesurforon.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



**LA ROCHE
SUR FORON**

SERVICE EDUCATION

FICHE FAMILLE

SITUATION FAMILIALE DES RESPONSABLES

☐ Célibataires ☐ Divorcés ☐ Union libre ☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Veuf(ve)

• En cas de séparation ou de divorce, préciser qui détient l'autorité parentale :

☐ Conjointe ☐ A la Mère ☐ Au Père ☐ Tiers (précisé l'identité)

Résidence principale de l'enfant : ☐ Garde alternée ☐ Mère ☐ Père ☐ Tiers

RESPONSABLES LEGAUX

	Responsable 1	Responsable 2
Nom et Prénom		
Adresse		
Téléphone mobile		
Téléphone professionnel		
Email		
N° d'allocataire CAF		

AUTORISATIONS

- J'autorise le Service Education à envoyer la facture mensuelle sur l'une des adresses mail (notée ci-dessus) : ☐ Responsable 1 ou ☐ Responsable 2
- J'accepte que les agents périscolaires photographient mon/mes enfant(s) dans le cadre des accueils périscolaires : ☐ Oui ☐ Non

SIGNATURES

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute modification par mail à service.periscolaire@larochesurforon.fr
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement (disponible sur www.larochesurforon.fr) et m'engage à en respecter strictement les termes.

Date et signature Responsable 1

et/ou

Date et signature Responsable 2

L'ENFANT : ☐ **FILLE** ☐ **GARÇON**

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Ecole : ☐ BOIS DES CHERES ☐ CHAMPULLY ☐ MALLINJOUD

Classe en 2025/2026 : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Type de repas : ☐ Classique ☐ Sans porc ☐ Sans viande

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) : ☐ médicamenteux ☐ alimentaire (allergie, TCA)

Préciser :

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT L'ENFANT

- Médecin traitant :
- Tél :
- Indiquer les problèmes de santé et précautions à prendre (allergies, maladies, convulsions, hospitalisations, etc.) :

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT (AUTRES QUE LES PARENTS)

Si votre enfant est récupéré par un enfant mineur, il convient de compléter la décharge de responsabilité disponible sur le site internet de la ville.

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Autorisé (e) à venir chercher	A prévenir en cas d'urgence
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

INSCRIPTIONS AUX TEMPS PERISCOLAIRES

☐ Réservations annuelles

Restauration scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Midi	☐	☐	☐	☐

Accueils périscolaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin <i>À partir de 7h30</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module Bois des Chères <i>16h05 à 16h30</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 1 <i>16h30 à 17h00</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 2 <i>17h00 à 17h30</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 3 <i>17h30 à 18h00</i>	☐	☐	☐	☐
Soir – module 4 <i>18h00 à 18h30</i>	☐	☐	☐	☐

→ Le goûter est à fournir par les parents.

☐ Réservations occasionnelles

Plusieurs choix possibles :

- Compléter le calendrier en annexe UNIQUEMENT pour le mois de septembre
- Utiliser le kiosque famille. : <https://la-roche-sur-foron.kiosquefamille.fr>, pour faire directement vos réservations ou modifications.
- Notifier vos demandes par mail auprès des Directrices Périscolaires de l'établissement de votre enfant à savoir :
 - Ecoles Bois des Chères et Champully : perisco.bdc@larochesurforon.fr
 - Ecole Mallinjoud : perisco.mall@larochesurforon.fr

ATTENTION :

Aucune modification ne sera possible sur le portail famille avant le 2 septembre 2025.

Il est impératif pour notre service d'avoir une prévision d'effectif au plus juste du réel.

Ainsi, merci d'adresser vos changements éventuels à l'adresse mail du périscolaire dont dépend votre enfant.

SIGNATURES

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute modification par mail à service.periscolaire@larochesurforon.fr
- Je reconnais que mon enfant sera repris en fin d'accueils par ses responsables légaux ou les personnes autorisées majeures (décharge obligatoire : si repris par un mineur) et décline la commune de toute responsabilité.
- J'autorise les responsables de l'accueil périscolaire à prendre toutes les mesures nécessaires (SAMU , soins médicaux,...) en cas d'urgence.

Date et signature - Responsable 1

et/ou

Date et signature - Responsable 2

**MOIS DE SEPTEMBRE 2025**

Ecole : ☐ BOIS DES CHERES ☐ CHAMPULLY ☐ MALLINJOUD
Classe : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

[illegible]

CONTRAT et RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE PRÉLÈVEMENT

Relatif au paiement du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

- Nom du redevable :
- Adresse :

Et la commune de la Roche-sur-Foron, représentée par Monsieur Pierrick DUCIMETIERE, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023.

Il est convenu ce qui suit

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les bénéficiaires du service Éducation de la ville de la Roche-sur-Foron peuvent régler leur facture :
par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat.

2. AVIS D'ÉCHÉANCE

L'abonné optant pour le prélèvement recevra tous les mois le détail relatif aux prestations de la période écoulée.
Il sera effectué à J+8 après l'envoi de votre facture (ou le premier jour ouvrable suivant) soit entre le 10 et 11 de chaque mois.
La facture de juin sera éditée avec celle de début juillet et entraînera une date de prélèvement entre le 13 et 15 du mois de juillet.

3. CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Les adhérents qui changent de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque doivent se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du service Éducation de la Mairie de la Roche-sur-Foron, le compléter et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

4. CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service Éducation de la Roche-sur-Foron qui mettra à jour l'ensemble des coordonnées en sa possession.

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante. Le redevable doit établir une nouvelle demande uniquement si le contrat est dénoncé et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

6. ÉCHÉANCES IMPAYÉES

Si un prélèvement est rejeté sur le compte du redevable, il ne sera pas représenté. L'échéance impayée devra être réglée dans les meilleurs délais par chèque bancaire, en numéraire au service Éducation ou par CB via le kiosque famille.

7. FIN DE CONTRAT

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets. Il appartiendra alors au redevable de renouveler son contrat s'il le désire par une demande écrite auprès du service Education.
Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat devra informer le service Éducation par lettre simple.

Pour la commune de la Roche-sur-Foron,
Bon pour accord de prélèvement.

Date et signature

Nom / Prénom du redevable :

Nom / Prénom de l'enfant :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Service Éducation – La Roche sur Foron à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Service Éducation – La Roche sur Foron.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER
SEPA

FR1122264 75 78

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Service « VIE SCOLAIRE »

La Roche sur Foron

Adresse : 70 Avenue Jean Jaurès

Code Postal : 74800

Ville : LA ROCHE SUR FORON

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Coordonnées IBAN du compte à débiter

Code BIC

MERCI DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

(au format IBAN BIC)

Date et signature

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Service Éducation la Roche-sur-Foron. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec le Service Éducation la Roche-sur-Foron.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FICHE DES TARIFS 2025-2026

POUR CONNAITRE LE TARIF DES SERVICES RENDUS, IL EST IMPÉRATIF DE NOUS FOURNIR LE DOCUMENT SUIVANT :

NOTIFICATION CAF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL À COMPTER DE JANVIER 2025

Ce document, réactualisé par la C.A.F. chaque année, devra nous être fourni dès l'inscription.

En cas de modification, le changement s'effectuera sur le mois suivant la mise à jour.

A DEFAUT, MERCI DE NOUS FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

Avis d'imposition reçu en 2024 sur les revenus de 2023,

Notification des droits aux prestations familiales (y compris les allocations perçues en Suisse)

SANS PRÉSENTATION DE CE(S) DOCUMENT(S), LE TARIF LE PLUS ÉLEVÉ SERA APPLIQUÉ

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

(ressources annuelles imposables – abattements sociaux) / 12 + prestations mensuelles

QF = _____

Nombre de parts

Le nombre de parts est le suivant :

- le ou les parents : 2 parts
- 1^{er} enfant à charge : 0.5 part
- 2^{ème} enfant à charge : 0.5 part
- 3^{ème} enfant à charge : 1 part
- par enfant supplémentaire : 0.5 part
- par enfant handicapé : 1 part

GRILLE DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES 2025/2026

Tout module entamé à l'accueil périscolaire sera dû.

Quotient familial	Tarif du temps méridien	Tarif de l'accueil périscolaire MATIN	Tarif de l'accueil périscolaire SOIR – Module à la ½ heure
De 0 à 400	5,00 €	1,95 €	1,05 €
Entre 400.01 à 800	5,50 €	2,30 €	1,20 €
Entre 800.01 à 1600	5,95 €	2,65 €	1,35 €
Entre 1600.01 à 2200	6,65 €	2,95 €	1,50 €
Entre 2200.01 à 3000	7,05 €	3,15 €	1,60 €
Supérieur à 3000.01	7,25 €	3,40 €	1,70 €
Tarif exceptionnel	10,75 €	5,00 €	2,55 €

Tarif du panier P.A.I. : 2 heures d'accueil périscolaire du matin en tenant compte du quotient familial

• **Horaires scolaires :**

➤ **École Bois des Chères : CP – CE1**

451, Avenue de la Libération 74800 LA ROCHE SUR FORON

École : Tel : 04.50.03.04.11 / Mail : ce.0741695r@ac-grenoble.fr

Périscolaire : Tel : 06.32.04.30.22 / Mail : perisco.bdc@larochesurforon.fr

Horaires scolaires	Matin	Après-Midi
Lundi – Mardi Jeudi – Vendredi	8h25 – 11h55	13h35 – 16h05

(Ouverture des portails 10 minutes avant le début de la classe)

➤ **École Mallinroud : CE2 – CM2**

49, Avenue de la Gare 74800 LA ROCHE SUR FORON

École : Tel : 04.50.03.11.52 / Mail : ce.0740661s@ac-grenoble.fr

Périscolaire : Tel : 06.08.75.34.74 / Mail : perisco.mall@larochesurforon.fr

Horaires scolaires	Matin	Après-Midi
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h35 – 12h05	13h55 – 16h25

(Ouverture des portails 10 minutes avant le début de la classe)

➤ **Ecole Champully : CP – CM2**

2900, Route de Lavillat 74800 LA ROCHE SUR FORON

École : Tel : 09.67.32.75.00 / Mail : ce.0740663u@ac-grenoble.fr

Périscolaire : Tel : 06.32.04.30.22 / Mail : perisco.bdc@larochesurforon.fr

Horaires scolaires	Matin	Après-Midi
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30

(Ouverture des portails 10 minutes avant le début de la classe)

• **Calendrier des vacances scolaires 2025-2026 :**

	Zone A	Zone B	Zone C
Toussaint	Du 18 octobre au 3 novembre 2025		
Noël	Du 20 décembre au 5 janvier 2026		
Hiver	7 - 23 février	14 février - 2 mars	21 février - 9 mars
Printemps	4 - 20 avril	11 - 27 avril	18 avril - 4 mai
Été	A partir du 4 juillet 2026		

• **Service Education :**

- 70 Avenue Jean Jaurès 74800 LA ROCHE SUR FORON
- 04.50.97.41.72
- service.periscolaire@larochesurforon.fr
- Accueil du public : le mercredi matin de 8h30 à 12h00,
le vendredi de 13h30 à 17h00